



**Changement
climatique,
populations rurales
et ressources
forestières**

Table des matières

Aperçu

**Changement climatique et développement durable :
conventions et mécanismes** 3

Stratégies

Stratégies dans le cadre de la CCNUCC 5

Mitigation du changement climatique 5

Adaptation au changement climatique 6

Sur le plan politique

Politiques internationales 8

Milan : Implications des décisions de la CdP 9, avec des contributions
de Renato Marioni et Javier Blanco 8

Suisse : Position et politique suisses relatives au changement
climatique, à la CCNUCC et au Protocole de Kyoto, en collaboration
avec José Romero 10

Bibliographie

Lectures recommandées 12



*Illustration de la page de couverture : Culture
sur brûlis en forêt tropical sèche – Côte ouest
de Madagascar. Photo de J. Blaser, 2002*

Edition

InfoResources Focus paraît deux à trois
fois par an en anglais, français et espa-
gnol. Il est gratuit et peut être commandé
en format pdf ou imprimé à l'adresse
ci-dessous.

InfoResources est composé des trois
services d'information : Inforest / Inter-
cooperation, Infothèque CDE et InfoAgrar ;
c'est un réseau fournissant et diffusant
des informations sur les ressources natu-
relles et la coopération internationale.
InfoResources est financé par la Direction
pour le développement et la coopération
(DDC).

Equipe de rédaction : Ruth Wenger,
Cyrill Rogger, Susanne Wymann von Dach

InfoResources Focus No 2 / 04 a été rédigé
par Carmenza Robledo et Jean-Laurent
Pfund, Intercooperation. Nous vous fourni-
rons volontiers de plus amples informations
par e-mail.

Note de rédaction : Les citations figurant
dans les marges ont été traduites libre-
ment de l'anglais.

Contact :
InfoResources
Länggasse 85
3052 Zollikofen
Tel: +41 31 910 21 91
Fax: +41 31 910 21 54
Info@inforesources.ch
www.inforesources.ch

© 2004 InfoResources

Changement climatique et développement durable : conventions et mécanismes

La présente édition d'*InfoResources Focus* donne un aperçu des chances et des défis que recèle la Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) pour les populations dont les conditions d'existence sont tributaires des ressources forestières, et décrit le processus de prise de décision et d'élaboration de stratégies correspondantes. Le but de ce numéro est de fournir une vue d'ensemble des mécanismes fixés dans la Convention, leurs potentialités et leurs limites, afin d'aider nos lectrices et lecteurs à mieux définir leurs propres opinions et attentes.

Le changement climatique est aujourd'hui considéré comme l'une des principales menaces pour le développement durable. Il a une influence sur la santé, l'infrastructure, les habitats, la sécurité alimentaire et l'agriculture, les forêts et les écosystèmes marins.

Dans la CCNUCC, ratifiée en 1992, la communauté internationale a convenu de deux stratégies complémentaires et non exclusives pour faire face au changement climatique : la mitigation et l'adaptation. Dans le contexte du changement climatique, on entend par *mitigation* toute intervention humaine ayant pour effet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) à la source ou à en renforcer l'absorption par les puits de carbone. Et par *adaptation* est entendu tout ajustement, dans les systèmes naturels ou humains, apporté en réponse à un événement climatique, actuel ou prévu (y compris ses effets), susceptible d'en réduire les risques ou d'en exploiter les éventuels bénéfices (cf. figure 1).

Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
<http://unfccc.int/>

Livelihoods and climate change
www.iisd.org/pdf/2003/natres_livelihoods_cc.pdf

Panel Intergouvernemental sur le Changement Climatique (IPCC)
www.ipcc.ch

Les documents mentionnés en encadré sont commentés dans la bibliographie.

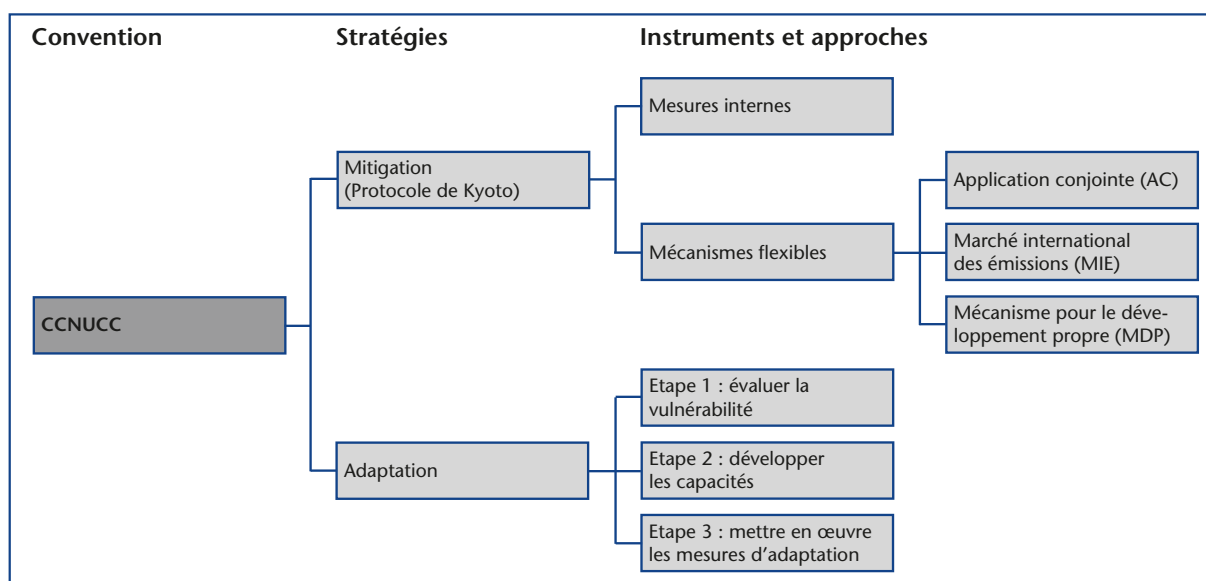


Fig. 1 : Stratégies et instruments de la CCNUCC (Robledo, 2004, sous presse)

Les forêts jouent un double rôle en relation avec le changement climatique. D'un côté, le déboisement et la gestion non durable des forêts, plus spécialement dans les tropiques, sont une des principales causes des émissions de gaz à effet de serre (GES). D'un autre côté, les écosystèmes forestiers peuvent apporter une précieuse contribution à la maîtrise des problèmes liés au changement climatique. Ces écosystèmes ont le potentiel de capter le carbone de l'atmosphère pendant la période de croissance et de le retenir dans la biosphère (biomasse et sols), fonctionnant ainsi comme puits d'absorption. Par ailleurs, freiner le déboisement et promouvoir une gestion durable des forêts peut réduire notablement les émissions actuelles de CO₂.

Même si la CCNUCC reconnaît l'augmentation des puits d'absorption de carbone et la réduction des émissions comme moyens possibles pour faire face au changement climatique, les activités forestières compatibles avec le Protocole de Kyoto varient entre pays en développement et pays industrialisés (cf. chapitre sur la mitigation, p. 5).

Poverty and Climate Change

<http://lnweb18.worldbank.org/ESSD/envext.nsf/46ByDocName/KeyThemesVulnerabilityandAdaptationPovertyandClimateChange>

Définition de l'habitat ou des moyens d'existence d'une population (livelihood) :

« Les moyens d'existence d'une population comprennent les capacités, les ressources (notamment matérielles et sociales) et les activités nécessaires à l'existence. Ces moyens sont durables s'ils permettent de gérer et de surmonter le stress, de maintenir ou améliorer les capacités et les ressources maintenant et dans le futur sans saper les ressources naturelles ». (Carney, 1998, page 4)

La gestion durable des écosystèmes forestiers permet d'augmenter la capacité d'adaptation des systèmes écologiques et sociaux, tout en améliorant la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et l'organisation sociale.

Toutefois, la mise en œuvre réussie de stratégies de mitigation et d'adaptation présuppose la prise en compte tant de processus naturels (p. ex. la fixation de carbone dans différents bassins) que d'aspects socio-économiques. Les forêts constituent d'importantes ressources pour les populations rurales. La dynamique entre les cinq déterminants d'un habitat (livelihood) – naturel, sociopolitique, humain, physique et financier – régit la gestion des ressources naturelles et sa durabilité. Ces aspects déterminent également la capacité de la population à faire face aux répercussions du changement climatique et à mettre en œuvre des activités susceptibles de réduire les émissions de GES.

La promotion des habitats tributaires de la gestion durable des forêts doit donc être à la base de tout effort d'adaptation et de mitigation.

Livelihoods and Climate Change

www.iisd.org/pdf/2003/natres_livelihoods_cc.pdf

Stratégies dans le cadre de la CCNUCC

Mitigation du changement climatique

Le protocole de Kyoto reconnaît deux manières de réduire les émissions des gaz à effet de serre : l'adoption de mesures internes dans tous les pays de l'annexe I (utilisation d'énergies renouvelables, réduction des transports en voiture privée, etc.) et la mise en œuvre de mécanismes flexibles.

Les trois mécanismes flexibles suivants sont définis dans le Protocole de Kyoto : l'Application conjointe (AC), le Marché international des droits d'émission (MIE) et le Mécanisme pour le développement propre (MDP). Dans le contexte du changement climatique, de la foresterie et du développement, le MDP est le plus important. Il permet aux pays de l'annexe I d'obtenir des unités de réduction d'émissions en réalisant des projets de réduction des émissions dans les pays qui ne sont pas visés par l'annexe I (principalement des pays en développement).

Un projet MDP doit contenir les sept étapes suivantes :

- Descriptif du projet
- Validation
- Enregistrement
- Mise en œuvre et surveillance
- Vérification
- Certification
- Octroi « d'unités de réduction certifiée d'émissions ».

Les projets MDP impliquent quatre partenaires : les concepteurs de projet, les entités opérationnelles désignées, les autorités nationales désignées et un conseil exécutif MDP.

Depuis l'adoption du Protocole de Kyoto, le rôle des activités en matière d'Usage des sols, de changement dans l'usage des sols et de foresterie (LULUCF) en vue de réduire les émissions de GES constitue un important sujet de négociation. Lors de la 7^e session de la Conférence des Parties (CdP 7) à Marrakech en 2001, ont été définis les activités LULUCF pour les pays de l'annexe I, ainsi que les usages pour l'application conjointe des mesures dans les mécanismes flexibles (Décisions 11/CdP7 et 17/CdP7). Deux ans plus tard, lors de la CdP9 à Milan, les modalités et procédures relatives aux activités forestières CDM ont été définies (Décision 19/CdP9).

Les possibilités et modalités de projets peuvent différer fortement selon le pays où les activités forestières sont mises en œuvre. Dans les pays de l'annexe I, une large palette d'activités est possible : boisement, reboisement, réduction du déboisement, revégétation, gestion forestière, gestion des terres de culture et de pâture (cf. glossaire anglais pour les définitions). Pour la première période d'engagement (jusqu'en 2012), seules les activités de boisement et de reboisement sont admissibles au titre du MDP.

Hormis l'admissibilité, il y a d'autres différences marquantes entre les activités forestières mises en œuvre dans les pays de l'annexe I et les pays non visés

Le Protocole de Kyoto a été adopté en 1997 lors de la troisième Conférence des Parties de la CCNUCC (CdP). Il définit les engagements, les mécanismes et les règles générales pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays de l'annexe I (principalement pays industrialisés). Il définit en outre la période 2008–2012 comme la première période d'engagement. Même si le Protocole de Kyoto n'a pas encore été ratifié, il est l'instrument le plus important concernant la stratégie de mitigation

Pays visés par l'annexe I de la Convention : Allemagne, Australie, Autriche, Biélorussie, Belgique, Bulgarie, Canada, Communauté Economique Européenne, Danemark, Espagne, Estonie, France, Finlande, Royaume Uni de Grande Bretagne et Irlande du Nord, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Nouvelle Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Ukraine, Royaume Uni, Etats-Unis.

Les Accords de Marrakech (2001) ont limité l'usage des activités forestières destinées à réduire l'impact du changement climatique tant pour les pays industrialisés que pour les pays en développement.

*Glossary to Forest and Climate Change
www.intercooperation.ch/offers/download/
glossary-forest-climate-change/view*

Le carbone, les forêts et l'homme
www.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/FR-LL-001-Fr.pdf

Alternative financing model for sustainable forest management in San Nicolas (Colombia). Le but de ce projet est de réduire la dégradation des ressources forestières sur une surface de 72'367 ha moyennant un modèle de financement. Celui-ci combine gestion durable des forêts naturelles et diverses sources de financement, comme des contributions de différents secteurs industriels et l'éventuelle incorporation du secteur forestier dans le MDP.
www.tropicalforests.ch/project.php?id=18

Climate, Forests and People Information Desk
www.iucn.org/themes/carbon/

Vulnérabilité (dans ce contexte) : « degré de capacité d'un système à gérer les effets négatifs du changement climatique, inclus les variations de climat et les événements extrêmes ».

Résilience : « degré de capacité d'absorber les chocs en demeurant opérationnel. En cas de changement, la résilience permet de se renouveler et de se réorganiser ». (Gunderson and Holling, 2002 ; Berkes... [et al.], 2002)

par l'annexe I. Ces différences concernent tant les méthodes de calcul du potentiel de carbone comme les exigences socio-économiques et environnementales forestières. Les activités au titre du MDP sont soumises à des règles strictes : i) elles doivent apporter une contribution réelle au développement durable, ii) elles doivent être additionnelles, iii) leur financement est limité dans le temps, iv) elles doivent être documentées sur de nombreux points, notamment en ce qui concerne les effets socio-économiques et environnementaux, les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes naturels, les rapports de propriété et le droit d'accès aux mécanismes MDP.

La capacité de chaque pays de concevoir et de mettre en œuvre des activités forestières, afin d'atténuer les impacts de changements climatiques, dépend d'un certain nombre de facteurs tels que les conditions-cadre institutionnelles et légales, le développement technologique, l'acceptation sociale des innovations, le niveau de savoir, etc. Il va de soi que cette capacité varie fortement non seulement entre les pays de l'annexe I et les autres, mais aussi entre pays et régions en général.

Il ressort des expériences faites dans des pays industrialisés et en développement au cours des dix dernières années qu'il existe un potentiel de mitigation des aléas climatiques et de promotion de conditions d'existence durables par le biais d'activités forestières. Toutefois, de telles activités impliquent également des risques et des incertitudes considérables en ce qui concerne la durée possible de rétention du carbone dans la biosphère (permanence) et d'autres problèmes encore, comme l'exacte comptabilité des flux de carbone, les fuites, les coûts de transaction, l'équité, ainsi que les effets socio-économiques et environnementaux négatifs dans les pays industrialisés et en développement.

De nombreuses décisions en rapport avec les activités forestières seront renégociées au terme de la première période d'engagement (2008–2012). Afin d'améliorer les accords, il importera de réunir les expériences et connaissances sur le potentiel et les risques des activités forestières susceptibles d'atténuer les effets négatifs du changement climatique et de promouvoir le développement durable, ainsi que sur les stratégies de gestion des risques. Ces expériences pourront être réinvesties dans les futures négociations et garantir un usage adéquat des activités forestières dans le but mentionné.

Adaptation au changement climatique

Dans le contexte du changement climatique, on entend par adaptation tout ajustement de systèmes naturels ou humains aux effets réels ou attendus du changement climatique, susceptible d'en réduire les répercussions négatives ou d'en exploiter les éventuels bénéfiques. Le processus d'adaptation a été défini comme comportant trois étapes : l'évaluation de la vulnérabilité face au changement climatique, le développement de capacités aux niveaux international, national et local et enfin la mise en œuvre de mesures d'adaptation. Ces étapes sont dynamiques et corrélées.

Des changements dans le système climatique – variations des températures et des précipitations, fréquence et ampleur d'événements climatiques extrêmes (p. ex. sécheresse, ouragans) – affectent les ressources naturelles et les systèmes sociaux. Les communautés rurales, dont les moyens d'existence dépendent étroitement de l'écosystème, sont plus vulnérables que d'autres

à ces changements. Renforcer la résilience des systèmes sociaux et naturels est un des moyens de contrer les effets négatifs des changements climatiques et de s'y adapter.

Pour renforcer la résilience des populations tributaires de ressources forestières pour vivre, il faut améliorer non seulement les pratiques de gestion mais aussi la durabilité globale. Une étude de projets de développement effectuée par Intercooperation, IUCN, IISD et SEI-B a montré que des conditions d'existence durables et une gestion adéquate des ressources naturelles contribuaient à renforcer la résilience au niveau de la communauté. Cependant, le volume des expériences faites avec des projets spécifiquement destinés à réduire la vulnérabilité est encore bien modeste.

L'adaptation est à considérer dans le contexte plus large du développement global. En d'autres termes, l'adaptation au changement climatique doit devenir un facteur à prendre en compte dans tout projet de développement. Jusqu'ici, des efforts considérables ont été fournis pour comprendre la vulnérabilité au changement climatique de systèmes sociaux et naturels au niveau régional. Mais au niveau local, l'évaluation des impacts n'est pas aussi bien définie.

Cela dit, les nouveaux projets visant à promouvoir la gestion durable et à réduire la vulnérabilité, élaborés sur la base des résultats les plus actuels, se fondent sur la conviction que l'amélioration de la capacité des populations pauvres de s'adapter aux futurs changements doit être reconnue comme un objectif clé dans les stratégies globales de développement.

L'adaptation au changement climatique est à comprendre comme un processus à long terme qui intègre les savoirs locaux et traditionnels et l'expertise externe. Elle doit combiner les éléments suivants : mise en place d'un cadre institutionnel national opérationnel, meilleur accès au marché pour les biens et services environnementaux, usage plus large de technologies éprouvées, participation et « empowerment » accrus des communautés locales.

L'intégration verticale aux niveaux local, national et global, et l'intégration horizontale à travers les secteurs socio-économiques exigent des approches participatives, impliquant tous les groupes d'intérêt. Des modèles et scénarios de développement qui intègrent les données du changement climatique avec les données d'écosystèmes socio-économiques et naturels peuvent être des instruments précieux pour faciliter les processus de décision.

Par ailleurs, la coopération bilatérale au développement et des fonds globaux comme le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), qui constituent des ressources financières importantes pour les mesures d'adaptation, devraient encourager une approche à long terme axée sur le développement.

Parmi les autres possibilités, mentionnons la couverture d'assurance des dommages et la relocation (mais ces possibilités sont hors de portée des personnes démunies).

*Livelihoods and Climate Change
www.iisd.org/pdf/2003/natres_livelihoods_cc.pdf*

*Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)
www.gefweb.org/French/french.html*

Politiques internationales

Milan : Implications des décisions de la CdP 9

Avec des contributions de Renato Marioni (RM) et Javier Blanco (JB)

Renato Marioni, délégué suisse à la CCNUCC, LULUCF, seco

Javier Blanco, délégué colombien à la CCNUCC jusqu'en 2003, ancien directeur de la Division Analyse Economique du Ministère colombien de l'environnement, du logement et du développement territorial.

Lors de la dernière Conférence des Parties à Milan en décembre 2003, des décisions ont été prises en matière de mitigation et d'adaptation au changement climatique. Certaines, comme la Décision 19/CdP9 par exemple, concernent directement les activités forestières, d'autres des thèmes plus généraux.

Ces décisions peuvent avoir des conséquences très différentes d'un pays à l'autre. Afin de mieux comprendre cette disparité, nous avons demandé à deux délégués, l'un ressortissant d'un pays de l'annexe I et l'autre venant d'un pays ne figurant pas dans l'annexe I, ce qu'ils pensaient de ces décisions et de leurs effets.

Relevons que les réponses reflètent les opinions personnelles des deux délégués, qui n'engagent ni leur pays ni leur délégation. Nous voulions simplement montrer comment deux individus ayant une expérience approfondie des négociations CCNUCC interprètent les effets possibles des décisions prises à Milan.

Quel est à votre avis l'élément le plus critique de la Décision 19/CdP9 sur les « modalités et procédures pour les projets de boisement et de reboisement au titre du MDP dans la première période d'engagement du Protocole de Kyoto » sous l'angle de la mise en œuvre, et pourquoi ?

RM : Les projets de boisement et de reboisement comportent des éléments distincts par rapport à d'autres projets MDP. Il s'agit d'abord de la question de permanence dans l'optique d'une protection efficace du climat et ensuite de celle des effets sociaux et environnementaux que ces projets pourraient induire. Disposer à la fois des garanties sociales et environnementales et de suffisamment de moyens pour mettre en œuvre des activités forestières sera un défi de taille.

JB : Pour moi, le point le plus critique en rapport avec la Décision 19/CdP9 est le développement et l'approbation de lignes directrices et de méthodes de surveillance. Les expériences faites dans le cadre des projets sur l'énergie mettent en évidence l'importance cruciale du travail méthodologique effectué par le Conseil exécutif (CE) pour le lancement de projets. Pour le CE (et son panel méthodologique), le défi consistera à approuver des méthodologies qui soient tout à la fois solides, applicables et efficaces en termes de coûts. Au niveau national, avant les Décisions CdP9, les communautés locales plaçaient de grands espoirs dans les projets de boisement et de reboisement. Le point le plus critique sera de mettre en place des appareils institutionnels (gouvernement, ONG, municipalités et autorités régionales) pour développer des projets conjointement avec les communautés locales.

Quels sont les principaux problèmes concernant l'adaptation ?

RM : Le rapport entre les émissions de GES et la distribution de leurs impacts pourrait causer un problème. Des régions et des pays pauvres, ainsi que les surfaces insulaires pourraient être fortement affectés par des répercussions négatives du changement climatique, alors que les pays industrialisés qui sont les grands coupables des émissions GES en pâtissent moins. Les pays développés doivent partager le fardeau des mesures d'adaptation mises en œuvre ailleurs, afin d'internaliser les implications directes du changement climatique. Les pays en développement non visés par l'annexe I ont besoin d'aide pour réduire leur vulnérabilité face aux changements climatiques actuels et augmenter leur capacité d'adaptation aux risques à plus long terme. Par ailleurs, on ne sait pas encore dans quelle mesure les stratégies d'adaptation permettront de combattre les effets négatifs du changement climatique. L'adaptation ne saurait simplement remplacer la mitigation.

JB : Même si le processus note peu d'avancements, certains progrès ont été réalisés dans l'évaluation de la vulnérabilité face au changement climatique. Les discussions se concentrent sur « l'additionnalité » des mesures d'adaptation, leur efficacité en termes de coûts et le montant des moyens requis. Le changement climatique n'est pas un processus abrupt, mais très graduel. Les pays devraient se concentrer sur ce qui se fait déjà, et les institutions qui s'occupent des impacts liés au changement climatique, évaluer leurs propres capacités. En d'autres termes, le développement de mesures d'adaptation doit se baser sur des processus en cours et des capacités institutionnelles en place et non pas partir de zéro.

La Conférence des Parties devrait élaborer des lignes directrices et des règles claires pour identifier la plus-value des stratégies d'adaptation qui pourraient ensuite être financées ou soutenues par le processus multilatéral.

Quel devrait être le rôle de la coopération bilatérale dans le cadre de projets LULUCF ?

RM : La mise en œuvre de projets bilatéraux LULUCF entre les parties représente un long apprentissage avec des coûts de transaction élevés, mais aussi un grand nombre de bénéfiques. D'une part, la coopération bilatérale permet de mieux tenir compte des besoins du pays bénéficiaire, d'autre part, elle promeut directement le développement durable.

JB : La coopération bilatérale, incluse la collaboration avec les ONG et communautés locales, peut jouer un rôle très important dans la formulation et la mise en œuvre de projets LULUCF, en réduisant les coûts de transaction, facilitant le transfert des technologies et favorisant la mise sur pied d'institutions et de mécanismes associatifs. Les Accords de Marrakech ont sélectionné les demandes de crédits LULUCF et en ont alloué des parts aux pays de l'annexe I. La coopération bilatérale pourrait aussi être un moyen efficace d'attribuer le quota d'un pays par le biais de projets de développement, ce qui permettrait de garantir des projets de qualité.

Quel devrait être le rôle de la coopération bilatérale dans la mise en œuvre de stratégies d'adaptation sous l'angle de la gestion des ressources naturelles ?

RM : Augmenter la capacité d'adaptation d'un système diminue la vulnérabilité et favorise le développement durable. Dans la coopération bilatérale, il est dès lors hautement recommandé d'inclure dans les mesures d'adaptation prévues des actions ciblées sur des aspects spécifiques de la gestion des ressources naturelles, plus spécialement dans les domaines de l'agriculture, des ressources aquatiques et des zones côtières. Par ailleurs, les questions d'environnement et de ressources naturelles (aux niveaux local, régional et global) doivent être prises en compte dans la planification de stratégies d'adaptation, de réduction des risques naturels et de prévention des catastrophes.

JB : C'est dans l'observation et le contrôle systématique des ressources naturelles les plus vulnérables au changement climatique que la coopération bilatérale peut contribuer le plus, en accordant une aide technique et financière. D'un autre côté, la gestion de ressources naturelles dans les pays en développement est étroitement liée aux communautés rurales et leurs conditions spécifiques. La coopération bilatérale pourrait faciliter des expériences comparables dans divers pays en développement.

Suisse : position et politique suisses relatives au changement climatique, à la CCNUCC et au Protocole de Kyoto

En collaboration avec José Romero

José Romero, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP)

Au sein de la CCNUCC, les décisions sont prises par consensus, ce qui implique un processus de négociation astreignant, tant au niveau national qu'au niveau international. La politique en matière de changement climatique touche de nombreux secteurs de la société. Pour cette raison, les pays doivent passer par un processus interne afin d'établir leur position au niveau national. Ce processus peut différer d'un pays à l'autre, en fonction du cadre institutionnel, des ressources et des priorités nationales. Nous présentons ci-après le cheminement par lequel la Suisse arrive à un consensus national et définit sa politique. Il traduit la complexité des processus nationaux qui précèdent celui plus complexe encore des négociations internationales.

La position de la Suisse face au changement climatique, notamment en ce qui concerne la CCNUCC et le Protocole de Kyoto, est déterminée par sa politique intérieure dans ce domaine, qui se fonde pour l'essentiel sur la Constitution de 1999 et sur la loi fédérale sur le CO₂. Cette loi, qui est entrée en vigueur en mai 2000, fixe comme objectif général une réduction de 10 % des émissions de CO₂ jusqu'en 2010 par rapport au niveau des années 1990. Elle se répercute notamment dans les politiques sectorielles de l'énergie et des transports. Les politiques nationale et internationale de la Suisse en matière de climat sont étroitement coordonnées, dès lors que la protection de l'environnement, et notamment du climat, constitue une des priorités de la politique extérieure suisse.

La Suisse participe au processus multilatéral sur le changement climatique depuis 1991. Lors des négociations sur le Protocole de Kyoto, elle a plaidé pour l'adoption d'objectifs quantitatifs précis pour tous les pays industrialisés.

Sur le plan institutionnel, la politique suisse en matière de climat implique

plusieurs départements. L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP) est chargé de sa direction générale et de sa coordination. La coopération interdépartementale est placée sous la conduite stratégique des directeurs des offices concernés et coordonnée par le directeur de l'OFEP.

Le niveau opérationnel est assuré par un groupe d'experts réunissant des représentants de différents offices sous l'égide de l'OFEP. Ce groupe inclut des représentants d'offices fédéraux relevant de plusieurs départements. Mentionnons l'Office fédéral de l'énergie, l'Office fédéral du développement territorial, le Secrétariat d'Etat à l'économie, la Direction de droit international, l'Office fédéral de l'aviation civile, l'Office fédéral de l'agriculture, la Direction du développement et de la coopération, l'Institut suisse de météorologie et la Direction des affaires politiques.

Le groupe d'experts prépare la position suisse en vue des négociations avec la Conférence des Parties de la CCNUCC, et propose la composition de la délégation de la CdP. Sur la base de ses propositions, le Conseil fédéral (le gouvernement suisse) donne un mandat à la délégation de négociation.

L'OFEP est le siège du secrétariat et tient le registre pour l'usage des mécanismes flexibles du Protocole de Kyoto. Il coordonne la préparation de la communication nationale suisse et l'inventaire national des gaz à effet de serre. A cet effet, l'OFEP est en contact avec d'autres offices, les cantons, le secteur privé, les académies scientifiques et des ONG.

Lectures recommandées

La liste suivante propose un choix documenté et ciblé de documents et de sites Internet pertinents sur le thème « Changement climatique, populations rurales et ressources forestières ». Pour faciliter la lecture de cette liste, les symboles suivants indiquent la thématique centrale des documents et des sites Internet:



Vues d'ensemble et du contexte général



Politiques, stratégies



Méthodes, instruments



Etudes de cas

Les documents sont classés par ordre alphabétique du titre.

De nombreux documents peuvent être téléchargés gratuitement de l'Internet (consulté le 1^{er} juillet 2004).

Les autres documents font partie de la documentation d'InfoResources.

Pour des informations complémentaires sur ce thème et ces publications, vous pouvez nous contacter par e-mail : info@inforesources.ch.

Emma L. Tompkins, W. Neil Adger



Building resilience to climate change through adaptive management of natural resources

2003, Tyndall Centre for Climate Change Research, University of East Anglia, Norwich, 23 p., www.tyndall.ac.uk/publications/working_papers/wp27.pdf

Le changement climatique est une réalité. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment en minimiser les coûts à court terme et à long terme. Les décideurs ont le choix entre deux types de réponses : les réponses de type « adaptation » et celles de type « mitigation ». Ce document propose de promouvoir le développement durable en renforçant la résilience aux niveaux des communautés et des institutions.

Les auteurs donnent l'exemple de la gestion participative des ressources naturelles d'un récif marin par la communauté et un processus de décision flexible. Ils estiment que l'implication de tous les groupes d'intérêt dans un tel processus de décision améliore la gestion.



Alain Albrecht, Serigne T. Kandji

Carbon sequestration in tropical agroforestry systems

In : *Agriculture, Ecosystems and Environment* 99 (2003) 15–27

Les systèmes de rotation de longue durée comme l'agroforesterie (jardins agroforestiers, plantations d'arbres en bordure) peuvent piéger des quantités substantielles de carbone dans la biomasse des plantes et dans les produits en bois à longue durée de vie. La séquestration de carbone dans le sol est une autre option réalisable dans les systèmes d'agroforesterie. Toutefois, il faut relever un certain nombre de déficiences, comme un usage inadéquat des sols, la maigre performance des arbres et des cultures dans des sols pauvres et des environnements secs, les insectes nuisibles et les maladies. Les auteurs soulignent le travail supplémentaire requis pour améliorer les méthodes actuelles pour évaluer les stocks de carbone, détecter d'autres gaz comme le N₂O et le CH₄ et déterminer les bénéfices nets de systèmes d'agroforesterie pour l'atmosphère.

Gouvernement canadien, IEEP, Intercooperation, IUCN, SDC, UNEP

Le carbone, les forêts et l'homme : Vers une gestion intégrée du piégeage du carbone, de l'environnement et de moyens d'existence durables

2002, IUCN, 42 p., www.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/FR-LL-001-Fr.pdf

Cette publication donne une vue d'ensemble des projets possibles de piégeage du carbone et d'activités forestières et agricoles dans les pays industrialisés et en développement. Elle analyse différentes approches avec leurs éventuelles répercussions sur un projet donné. Elle explique les aspects à prendre en compte pour garantir que les mesures de mitigation du changement climatique relatives aux projets de foresterie et d'autres usages du sol génèrent des bénéfices de développement durable équitables et efficaces en termes de coûts.



International Institute for Sustainable Development (IISD)

Climate change

www.iisd.org/climate

Voir aussi : Climate Change Knowledge Network, www.cckn.net

Le site Internet de l'IISD traduit sa volonté de définir un cadre pour une action globale en réponse au changement climatique depuis la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) en 1992. Dans les négociations relatives à cette convention et au Protocole de Kyoto, l'IISD s'est employée à faire entendre les voix des pays en développement et à donner un compte-rendu objectif des conférences internationales les plus importantes. Ce matériel bibliographique est accessible sur le site. Par le biais de son Climate Change Knowledge Network (CCKN), l'IISD collabore avec des partenaires en vue de mettre en place des stratégies globales en rapport avec des questions spécifiques du changement climatique.



Jekwu Ikeme

Climate change adaptation deficiencies in developing countries : The case of Sub-Saharan Africa

In : *Mitigation and Adaptation Strategies for Global Change 8 (2003) 29-52*

Malgré de faibles émissions de GES, l'Afrique sub-saharienne est très vulnérable au changement climatique. Dans les pays de cette région, l'agriculture représente entre 2/3 et plus de 3/4 du PIB, des exportations et des emplois. Non seulement ces pays ont une faible capacité d'adaptation mais encore ils n'ont pas pris pleinement conscience de la nécessité de s'adapter et les mesures d'incitation correspondantes sont rares. L'auteur relève que l'assistance financière est en constante réduction, voire même insuffisante en rapport avec les nouveaux fonds FEM, dès lors qu'elle n'est pas contraignante. Il propose de mettre en route un processus de développement « agressif » des capacités en Afrique sub-saharienne, compte tenu des déficiences institutionnelles et infrastructurelles et en visant des réformes économiques globales. Il plaide pour l'intégration de mesures et de programmes d'adaptation dans les politiques en matière de foresterie, de ressources aquatiques, de gestion des zones côtières, de santé publique, d'infrastructure, et d'habitat.



IUCN, UNEP, WWF

Climate, forests and people information desk

www.iucn.org/themes/carbon/

Ce site internet fournit un grand nombre d'informations précieuses sur et pour les différents groupes d'intérêt en présence. Les investisseurs et les gestionnaires de projets y trouveront tout ce qu'il faut savoir sur le Mécanisme pour le développement propre (MDP) en lien avec la foresterie et les GES ; les premiers sur les opportunités commerciales et les risques à l'investissement, les deuxièmes sur les impacts environnementaux et socio-économiques. Les principales étapes d'un cycle de projet MDP y sont décrites ainsi que l'avancement des négociations correspondantes et leurs conséquences pour les pays en développement. Des études de cas et d'autres références utiles complètent cette intéressante plate-forme.





Joyotee Smith, Sara J. Scherr

Forest carbon and local livelihoods : Assessment of opportunities and policy recommendations

2002, CIFOR, 45 p., www.cifor.cgiar.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-037.pdf

Ce document analyse les bénéfices et les risques possibles pour les groupes d'intérêt actifs dans la foresterie à grande ou à petite échelle, l'agroforesterie, la régénération naturelle, la gestion forestière communautaire et la conservation des forêts, avec une présentation des opportunités et des problèmes pour chaque contexte. Les auteurs relèvent que les initiatives locales sont globalement plus avantageuses pour les communautés. D'un autre côté, ils montrent que les projets MDP à l'échelle locale induiront probablement un impact environnemental plus faible, une réduction mineure des émissions de carbone en dehors du périmètre du projet et des crédits de gestion plus importants que dans le cas des grands projets de plantation.



Rachel Masika

Gender, development and climate change

2002, Oxfam, 112 p.

Avec une analyse sur l'aspect « genre » de différentes études de cas, cet ouvrage en démontre l'importance dans le contexte du changement climatique. Les contributions proviennent de différents continents et vont du global (négociations sur le changement climatique) au local (initiatives de mitigation et d'adaptation aux désastres). L'analyse des vulnérabilités, risques et stratégies de survie des femmes et des hommes pauvres confrontés à la dégradation de l'environnement et à la précarité grandissante de leur milieu vital donne de bons outils pour garantir des solutions équitables au niveau de la politique et de la mise en œuvre.



Carmenza Robledo [compiled by]

Glossary to forest and climate change

2004, Grey literature paper, 4 p., www.intercooperation.ch/offers/download/glossary-forest-climate-change/view

Ce document donne les définitions officielles de la mitigation, des concepts et de la terminologie de l'adaptation, telles qu'elles figurent dans les décisions de la CNUCC dans le Cadre de politiques d'adaptation.



Secrétariat IPCC

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) www.ipcc.ch

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été institué par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en 1998. Son but est d'évaluer l'information scientifique, technique et socio-économique pertinente pour comprendre le changement climatique, l'impact potentiel de ce savoir et les options possibles d'adaptation et de mitigation. Ces évaluations se basent pour l'essentiel sur la littérature revue par les pairs et la littérature scientifique publiée. Entre 1990 et aujourd'hui, trois rapports d'évaluation ont été publiés, le quatrième sortira de presse en 2007. Le site du GIEC donne accès à toutes sortes de graphiques sur le changement climatique, communiqués de presse et conférences.



Evelyn L. Wright, Jon D. Erickson

Incorporating catastrophes into integrated assessment : Science, impacts, and adaptation

In : *Climatic Change* 57 (2003) 265–286, www.uvm.edu/~jdericks/pubs/Climatic_Change.pdf

Les auteurs dressent un bilan de l'état actuel du savoir scientifique en rapport avec trois catastrophes géophysiques majeures : l'emballement de l'effet de serre (runaway greenhouse), l'élévation rapide du niveau de la mer et les modifications de la circulation des océans. Ils se concentrent sur les implications de ces catastrophes pour la mod-

élisation et l'évaluation intégrées. Partant d'incohérences décelées dans le modèle, ils analysent les implications pour l'économie du climat, notamment en ce qui concerne l'escompte, l'évaluation des dommages et l'adaptation. Finalement, les auteurs présentent leurs conclusions sur différentes sources importantes de dommages dus au changement climatique, qui devraient être évaluées, ainsi que les implications potentielles de telles évaluations, tant dans l'élaboration de modèles d'évaluation intégrée que dans l'économie du climat.

IISD, Intercooperation, IUCN, SEI, SDC

Livelihoods and climate change : Combining disaster risk reduction, natural resource management and climate change adaptation in a new approach to the reduction of vulnerability and poverty

2003, 24 p., www.iisd.org/pdf/2003/natres_livelihoods_cc.pdf

Elaborée par la *Task Force on Climate Change, Vulnerable Communities and Adaptation* cette publication met l'accent sur l'importance d'intégrer dans les stratégies d'adaptation quatre éléments, généralement traités séparément : 1) la réduction des risques de catastrophes, 2) le climat et le changement climatique, 3) la gestion de l'environnement et 4) la réduction de la pauvreté. Les auteurs présentent des concepts clés (vulnérabilité, résilience, moyens d'existence, etc.) et leurs interactions. Pour eux, les mesures d'adaptation devraient se baser sur les activités existentielles de communautés pauvres et vulnérables. La stratégie d'adaptation est donc centrée sur l'objectif de réduction de la pauvreté. Cette approche « par la base » est illustrée par des études de cas dans différents contextes (Vietnam, Soudan, Amérique centrale, Inde).



Horst Korn... [et al.]

Options for adaptation to climate change

In : 2003, UNEP, *Interlinkages between biological diversity and climate change*, p. 75–84 (in pdf p. 82–94), www.biodiv.org/doc/publications/cbd-ts-10.pdf

Ce chapitre choisi de la dernière série de rapports techniques de la Convention sur la diversité biologique (CDB) vise à clarifier les liens entre mesures d'adaptation au changement climatique et biodiversité. Parallèlement, l'article donne une bonne vue d'ensemble de la « sagesse commune » reconnue au niveau des négociations internationales. Parallèlement à la réduction d'autres charges sur la biodiversité, une mesure d'adaptation essentielle consiste à contenir la fragmentation des habitats en établissant des corridors biologiques entre les zones de protection, plus spécialement en forêt. Certaines mesures d'adaptation (barrières physiques, utilisation accrue de pesticides et autres changements dans l'agriculture et l'aquaculture) peuvent avoir un impact négatif sur la biodiversité, alors que la biodiversité peut elle-même contribuer à l'adaptation. La régulation des eaux est un enjeu essentiel ; elle peut être améliorée par la foresterie, les eaux intérieures, l'agriculture, la gestion des prairies et la conservation. Finalement, les auteurs relèvent quelques lacunes intéressantes dans l'information, p. ex. le manque de données sur les relations entre les concentrations élevées de CO₂, la croissance des plantes et le fonctionnement des forêts, et sur les effets d'activités énergétiques (vent, eau, solaire, biomasse) sur la biodiversité.



World Bank... [et al.]

Poverty and climate change : Reducing the vulnerability of the poor through adaptation

2003, World Bank, 3 parties, 73 p.

<http://inweb18.worldbank.org/ESSD/envext.nsf/46ByDocName/KeyThemesVulnerabilityandAdaptationPovertyandClimateChange>

Les effets du changement climatique et la vulnérabilité des communautés pauvres face à ce changement varient grandement. Toujours est-il que le changement climatique s'ajoute généralement à des vulnérabilités existantes. Cela étant, il y a lieu de placer les efforts d'adaptation dans le contexte plus large de la réduction de la pauvreté. Dans la partie 2 de ce rapport, six recommandations sont faites à l'attention des différents groupes d'intérêt aux niveaux de l'élaboration des stratégies et de la mise en œuvre.



Reinhard Madlener, Carmenza Robledo... [et al.]



A sustainability framework for enhancing the long-term success of LULUCF projects

2004, ETHZ, 26 p., www.cepe.ethz.ch/download/cepe_wp/CEPE_WP29.pdf

L'article vise à définir, clarifier et structurer les problèmes sociaux, économiques et environnementaux importants à résoudre, et donne des exemples d'indicateurs qui devraient être pris en compte dans la planification, la conception, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation ex post de projets LULUCF. A cet effet, les auteurs proposent un cadre conceptuel pour évaluer la durabilité des projets LULUCF, accompagné d'une liste de contrôle pour des projets concrets. Celui-ci est en principe applicable aussi bien aux pays de l'annexe I qu'aux pays ne figurant pas dans l'annexe I. Finalement, les auteurs formulent une série de recommandations sur la manière de développer et de promouvoir le cadre conceptuel proposé.

Henrik Hasselknippe



Systems for carbon trading : an overview

In : *Climate Policy* 382 (2003) 43–57

Ce document se concentre sur le nombre croissant de systèmes régionaux, nationaux et internationaux d'échange et de transfert de droits d'émission de gaz à effet de serre et de crédits de réduction d'émission. Il donne une vue d'ensemble complète de tous les schémas et propositions de commerce et de de transfert. Il décrit la portée et l'aspect juridique de ces systèmes, l'ampleur et la nature des objectifs d'achat de droits d'émission et de crédits de réduction d'émissions, les méthodes d'allocation, les liens avec des systèmes externes et les possibilités d'emploi des crédits de projet. Plusieurs critères conceptuels clés font l'objet d'une évaluation comparative. Les systèmes couverts par l'analyse présentent des différences considérables quant à ces critères.

Reimund Schwarze, John O. Niles, Jacob Olander



Understanding and managing leakage in forest-based greenhouse gas mitigation projects

2002, Publié en ligne, 20 p., www.ghgprotocol.org/docs/carbon-leak.pdf

Le phénomène des « fuites » (leakage) – soit la diminution ou l'augmentation anticipée des bénéfices des GES en dehors des limites de la comptabilité des projets (limites établies dans le but d'évaluer l'impact GES net des projets) comme résultat des activités du projet – est complexe. Le leakage peut être important comparé à l'ampleur des changements GES prévus dans les projets de mitigation, et constituer un défi de taille pour la formulation de politiques de changement climatique. Se basant sur une analyse de la littérature sur le leakage, et en se concentrant sur les projets LULUCF dans les pays en développement, les auteurs présentent différentes options pour résoudre le problème. Au niveau des projets, ces options comprennent la sélection soigneuse du site, une bonne conception de projet, des contrats de leakage, et le contrôle. Au niveau de la politique, plusieurs outils peuvent être utilisés, comme l'escompte, les critères d'éligibilité de projet, et des « lignes de base agrégées ». Des approches aux niveaux des projets et des stratégies permettent de gérer le problème. Elles sont déjà employées dans des projets LULUCF, mais depuis trop peu pour permettre des conclusions solides.

Les précédentes éditions de *InfoResources Focus* peuvent être commandées à l'adresse figurant en page 2 :

Focus No 1 / 03 : Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)

Focus No 1 / 04 : L'agriculture globale et la libéralisation : où est la juste mesure ?